

LA FRANCE LIBRE

La France aux Français!

Journal Populaire, Républicain Catholique

Christ et Liberté

ABONNEMENTS

Table with columns for UN AN, MOIS, SEMES, LYON et Départements limitrophes, Autres Départements.

DIRECTEUR: F.-I. MOUTHON

LYON, Rue Condé, 35 bis - RÉDACTION & ADMINISTRATION - 35 bis, Rue Condé, LYON

ANNONCES

Les Annonces sont reçues, pour Lyon et la Région; Exclutivement AUX BUREAUX DU JOURNAL A Paris: Chez M. PRÉVAL, 28, Rue d'Assas

LA JOURNÉE

La presse russe juge sévèrement l'attitude de l'Allemagne dans la question crétoise. La presse italienne semble désirer que l'Italie suive l'exemple de l'Allemagne.

D'après la "Patrie" un drapeau espagnol aurait été foulé aux pieds au Columbus-Théâtre de New-York.

LE DEVOIR DE VIVRE

Les lois émanant des assemblées humaines sont à ce point différentes du droit naturel qu'un jugement rendu récemment par le tribunal de Château-Thierry a révolutionné les légistes et les juristes.

Ces magistrats hardis ont osé acquiescer une fille-mère qui, n'ayant pas mangé depuis trente-six heures, avait dérobé à la vitrine d'un boulanger le pain lui permettant de prolonger de quelques heures sa vie et celle de son enfant.

Il n'est pas un homme de cœur qui n'applaudisse à cette sentence et nous sommes heureux de constater que la plupart de nos confrères ont félicité le tribunal de Château-Thierry franchement et sans ces mesquines réticences des rhéteurs ou des juristes préférant la mort au viol de la loi.

Certains cependant ont eu l'in vraisemblable sang-froid de consulter le code civil, de torturer le texte de je ne sais quel article 64 absolvant la pauvre affamée et par conséquent les magistrats, pour une fois appuyés par la misère du justiciable.

Et, en semblable circonstance, nous ne faisons qu'appliquer les principes du christianisme, et ce qui paraîtra à quelques-uns de nos lecteurs une théorie socialiste ou communiste, n'est que du bon Saint-Thomas d'Aquin.

Aussi, sommes-nous bien à notre aise pour envoyer nos sincères félicitations aux juges de Château-Thierry; leur sentence semble avoir été dictée par les Pères de l'Eglise.

Nous irons personnellement plus loin que la plupart de nos confrères, et au risque de nous faire lapider, nous déclarons hautement que cette fille-mère, rebuée de tous ceux auxquels elle avait demandé du travail ou du pain, avait, au bout de trente-six heures de jeûne, non seulement le droit absolu, mais le devoir étroit, en son nom et au nom du bébé dont elle avait la responsabilité de perpétuer le délit pour lequel elle fut traînée devant la justice des hommes.

Et le boulanger? nous dira-t-on. Le boulanger, répondrons-nous, n'a été dans cette espèce que le complément involontaire, mais nécessaire, de vos établissements, mais nécessaire, de vos établissements si mal compris d'assistance publique.

Ce n'est pas du vol de cette mère qu'il s'agit; mais bien de la mauvaise organisation de vos bureaux de bienfaisance.

C'est donc à la municipalité, c'est donc à l'Etat de l'indemniser. Ces théories audacieuses étonneront ou feront sourire; elles font cependant leur chemin et il n'est pas jusqu'au vénérable Temps, organe des individualistes à outrance, qui ne soit obligé de le constater.

Au sujet du jugement de Château-Thierry le journal de M. Hébrard, publié hier, en effet, sous la signature de M. Maxime Leroy, avocat à Nancy, un article dont voici les conclusions: Un homme est devant une boulangerie; il se force à voler un pain sous la menace d'un revolver; les tribunaux lui appliquent, sans hésiter, l'article 64. Réplique...

cons le même homme devant la même boulangerie, mais seul et volant sous la pression de la faim. Celle-ci vaut celle-là, comme inéluctable impératif de la volonté.

Entre les deux situations que présente notre exemple, il y a lieu de noter une différence: dans le second cas, l'homme poursuivi devra prouver qu'il a fait tous ses efforts pour trouver le salaire ou l'aumône nécessaires, qu'il n'a pu échapper, malgré ses efforts, aux violences de la faim. La preuve, il est vrai, d'un fait négatif, est plus difficile à faire que celle d'un fait positif, mais on peut arriver, dans le deuxième cas de l'exemple, à une certitude morale par l'étude des circonstances de temps, de lieu, d'antécédents, etc., qui vaudra pour la conscience du juge, la certitude physique du premier cas.

Il n'y a entre les deux situations qu'une nuance qui pouvait, autrefois, entraîner deux traitements différents, mais qui, aujourd'hui, ne nous semble, à nos consciences modernes plus paternelles, plus tendres, selon Macaulay, qu'une façon plus humaine d'entendre un texte de loi, dont les idées morales contemporaines ont brisé le vieux moule étroit.

Il faut remarquer, d'ailleurs, que le mouvement de la jurisprudence depuis une trentaine d'années, va dans un tout autre sens que l'ancienne, prend des libertés avec les articles des Codes, crée de nouvelles lois, interprète les anciennes, anime de l'esprit social nouveau, comme dans l'organisation très compliquée du devoir patronal. Il s'élabore un droit nouveau, en faveur du faible, de l'indigent, de l'ignorant; au capital s'attache une certaine responsabilité; le propriétaire n'a plus le droit de louer des logements insalubres et malsains; le créancier ne peut plus considérer la personne de son débiteur comme une annexe de la créance, par la contrainte par corps. A la vie juridique monte lentement tous les hommes, vers une vie plus pleine, la haute ascension, comme dans la Ballade de Longfellow, toujours plus haute, vers la lointaine justice, toujours plus proche de l'humanité.

G. TOURNIER.

Perles rares

Si l'on ajoute foi aux Latins, c'est spécialement dans les fumiers que se rencontrent les perles.

Pour peu que l'on tienne en quelque estime ceux qui vivent sur l'histoire naturelle, il paraît qu'ils choisissent de préférence, pour demeures, les rivages des océans et des mers. C'est aussi un fait généralement incontesté qu'elles s'égarèrent parfois dans les coquilles des huîtres ou des moules, lesquels, impudemment, au mépris des lois, les recèlent.

Il serait peut-être quelque peu exagéré de prétendre que le Figaro ressemble complètement aux mollusques d'Arcaehon, et à coup sûr, on nous taxerait d'ignorance si nous lui découvrons une analogie avec les beautés d'un rivage quelconque — à moins que par ce mot l'on entende seulement cet endroit sur lequel vient se battre l'écume des flots.

Quoiqu'il en soit, ce Figaro contenait hier en sa sixième page, une délicieuse perle, une perle que les bijoutiers ne connaissent pas, une perle à nulle autre seconde.

Mais pourquoi vous la vanter, cette exquise, cette incomparable, cette divine perle? Ses reflets valent tous les éloges et confondent tous les enthousiasmes.

On pourrait m'objecter que cette perle est une perle de Gasconne.

« Républicain ayant chances battre deux radicaux-socialistes prochaines élections législatives demande commandite. Poste restaurant Bordeaux. S. J. G. D. G. » est une perle de Gasconne.

Mais non! Dans ce même numéro du Figaro, Jules Lemaitre qui depuis quelque temps joue les Mentors, conseille sagement aux hommes d'argent d'employer leur fortune « aux entreprises intéressantes et généreuses » S. J. G. D. G. de Bordeaux a probablement les mêmes idées que Lemaitre, il estime que sa candidature serait une entreprise intéressante, il constate simultanément et avec effroi que pour cette entreprise il faut de l'argent et que par une coïncidence étonnante, seul, « le diable loge en sa bourse ». De là à penser qu'un capitaliste ferait œuvre pie et se lancerait dans une entreprise généreuse en le commanditant, il n'y a qu'un pas; ce pas, notre bordelais l'a franchi.

Au fait, ce bonhomme est dans la logique des choses, et il se montre un traditionaliste. Les Romains mettaient bien l'empire aux enchères! Et souvenez-vous de Clovis Hugues écrivant en visant quelques-uns de ses collègues: Nous les avons connus battant la grande dé-sabritant du vent sous les ponts. (Che, Maintenant ces galliards ne sortent qu'en Avec des cochers à pompons. (calèche

M. Colin-Delavault sera détaché de l'administration dont il fait partie, mais maintenu dans le cadre de celle-ci et y conservera ses droits à l'avancement et à la retraite.

Le ministre va également nommer par décret les conseillers du commerce extérieur dont la création est prévue par la loi en question. Ces conseillers qui doivent être les correspondants de l'office national seront choisis par les industriels et négociants français établis tant aux colonies qu'à l'étranger.

LA RÉFORME DES BOISSONS

Paris. — La commission de la réforme des boissons (commission du budget de 1898), s'est réunie aujourd'hui pour entendre M. de la Tour, directeur général des contributions indirectes et M. Castella, auteur d'un amendement ayant pour but de supprimer le droit de détail sur les vins avec une compensation demandée aux droits de circulation et M. Julien Dumas qui a déposé un amendement tendant à la répression de la fraude sur les bières.

Au nom du ministre des finances, M. de la Tour a combattu l'amendement Castella en se montrant favorable au principe de l'amendement Julien Dumas. La commission n'étant pas en nombre s'est ajournée à mardi.

ZOLA EN APPEL

Paris. — Zola s'est pourvu cet après midi en appel contre le jugement par lequel la 9^e chambre correctionnelle s'était déclarée compétente dans le procès en diffamation qui lui fut intenté par les trois experts dans l'affaire Esterhazy.

LE MARCHÉ FINANCIER

Paris. — La commission des finances s'est réunie aujourd'hui; elle a reçu quelques-uns des délégués qu'elle avait décidé d'entendre afin de pouvoir statuer en toute connaissance de cause sur l'amendement Fleury-Ravarin; elle a également reçu le représentant des agents de change de Bordeaux et de Toulouse.

Nous pouvons ajouter que les représentants des agents de change de Lyon et Nantes ont demandé de leur côté par dépêche à être entendus.

L'EXPOSITION DE 1900

Paris. — En exécution de la loi du 7 juin 1896, le ministre du commerce va adresser au président de la République son premier rapport annuel sur l'exposition de 1900.

Ce document, qui est presque achevé, va être inséré au Journal Officiel. D'une très grande étendue, ce rapport donnera d'intéressants détails sur les travaux de l'exposition, leur degré d'avancement, les sommes déjà dépensées, les dépenses engagées, les participations des puissances étrangères, les espaces qui leur sont réservés, etc.

EXPÉDITION ALLEMANDE

Bruzelles. — Le Mouvement géographique annonce qu'une expédition allemande, partie de la station de Yaunde, sur le Haut-Nyong (Cameroun), sous le commandement du capitaine Carap Quernheim, est arrivée le 25 décembre sur la Haute-Sangha, près d'Ouessou (Congo français), après avoir heureusement effectué la traversée de l'interland du Haut-Cameroun.

L'expédition a regagné la côte par la voie du Congo et de Stanley-Pool, et a pris ensuite le chemin de fer pour atteindre Matadi.

Declarations du P. Maumus

Paris. — Au cours de la déclaration qu'il a faite samedi, à la tribune de la Chambre, à propos de la tactique des ralliés, M. Bourgeois a cru pouvoir mettre en cause un dominicain bien connu dans le monde politique autant que dans le monde religieux.

Interviewé par le Figaro, le P. Maumus a déclaré que les citations que M. Bourgeois a données de son livre sont matériellement fausses et en opposition avec les idées qui y sont exposées.

« Reconnaître la sagesse de certaines paroles de M. Méline, louer la modération du gouvernement actuel, est-ce donc dit le P. Maumus, prétendre que le gouvernement de M. Méline favorise et privilégie l'Eglise? Je ne le pense pas. »

« L'éminent religieux aborde ensuite la question de la candidature des catholiques aux prochaines élections. « La liberté, dit-il, tout est là, et je vois en elle la meilleure plateforme électorale pour les catholiques. Que les candidats catholiques ne se présentent pas aux élections comme catholiques, car le catholicisme n'est pas un parti, c'est une religion, mais comme libéraux, comme républicains libéraux. Seulement, il est nécessaire de s'entendre sur les mots. »

« J'appelle républicain un homme sincèrement attaché à la République; j'appelle libéral un homme qui aime sincèrement la liberté. Je n'accepte donc pas comme républicain tel monarchiste plus ou moins déguisé qui ne songe à entrer dans la République que pour l'étrangler. Je n'accepte pas davantage pour libéral tel républicain qui proclame l'intangibilité des lois faites en violation de la liberté et qui n'ait plus aujourd'hui l'excuse d'être des lois de guerre, puisque nous sommes en pleine paix. »

« La plus funeste de toutes c'est la loi scolaire. Qu'elle soit contraire à la liberté, ce n'est pas douteux. Elle n'est pas moins contraire à l'égalité, puisque, grâce à cette loi, les enfants du peuple sont privés de l'enseignement religieux que les autres reçoivent d'un aumônier appointé par l'Etat, dans les lycées et les collèges de l'Etat. »

« Croyez-vous, interromp notre confrère, qu'il soit permis aux catholiques de voter pour un monarchiste qui refuserait de faire à la République une adhésion loyale ordonnée par Léon XIII? »

« Si ce monarchiste a pour adver-

saire un républicain libéral, répond le P. Maumus, il n'est pas possible d'hésiter, le catholique doit voter pour le républicain libéral, même si le premier présente d'autre part, au point de vue religieux, des garanties. Que si le monarchiste a pour concurrent un républicain non libéral, partisan de la loi scolaire, le républicain ne présentant pas au point de vue religieux le minimum de garanties indispensables, je ne ferai pas à l'électeur catholique une obligation de conscience de refuser sa voix au monarchiste, mais je lui conseillerai énergiquement de s'abstenir, car enfin il est nécessaire que les catholiques républicains, dont le grand nombre sont en effet des ralliés et non des républicains de la veille, donnent des preuves de leur sincérité. Et s'ils vont pour des monarchistes, comment voulez-vous que cette sincérité ne soit pas suspectée? »

« L'intérêt de la religion, pour ne parler que de celui-là, ne demande en aucun cas que les catholiques donnent leurs voix aux réfractaires, c'est ma conviction absolue. »

Le conflit hispano-américain

Paris. — La Patrie publie la dépêche suivante datée de New-York: « Un incident très grave s'est passé cette nuit au Columbus-théâtre. Les directeurs de cet établissement, pour flatter les passions de la foule, avaient cloué le drapeau espagnol en travers du parquet du colcoir d'entrée, de sorte que tous les spectateurs devaient le fouler aux pieds. »

« Cette imprudente provocation avait soulevé une telle agitation dans le théâtre que la police dut intervenir; elle fit immédiatement enlever le drapeau, mais à ce moment la foule l'arracha des mains des agents et le mit en pièces. »

Washington. — Un projet de loi a été déposé hier au Sénat et à la Chambre des représentants en vue de porter l'effectif de l'armée à 103.000 hommes.

Une dépêche de Washington au New-York Herald annonce que deux nouvelles escadres seront formées.

La première, qui comprendra les cuirassés et les croiseurs, devra repousser l'attaque éventuelle d'une flotte ennemie se dirigeant vers les ports du Nord.

La seconde, composée de monitors, défendra les ports du Sud.

London. — On télégraphie de Washington au Daily-Chronicle que les relations de l'Espagne et des Etats-Unis s'améliorent graduellement. Il aurait été décidé de laisser la question cubaine en suspens jusqu'aux élections de l'île, qui auront lieu le 23 avril, puis de demander à l'Espagne l'indépendance de Cuba.

En cas de refus seulement le président Mac-Kinley demanderait au Congrès d'agir.

New-York. — Les dépêches publiées par les journaux sont toutes optimistes. Ils croient que la guerre sera évitée, tout en sauvegardant l'honneur de l'Espagne.

Madrid. — Le correspondant de l'Imperial à Rome télégraphie qu'il a visité le ministre de la marine d'Italie pour lui demander s'il était exact que l'Espagne avait acheté un navire de guerre italien; le ministre de la marine a répondu affirmativement; l'affaire est déjà terminée.

Vienne. — L'Ostdeutscher Rundschau dit à propos de l'incident hispano-américain que l'infériorité de l'Espagne vis-à-vis des Etats-Unis n'est qu'apparente; l'Espagne est une nation habituée à faire la guerre; elle a été souvent victorieuse, tandis que les Etats-Unis ont seulement pratiqué les affaires et le commerce. L'état de l'armée et de la flotte aux Etats-Unis, jusqu'à présent, laisse à désirer. Les Etats-Unis ont beaucoup à faire pour se mettre sur le pied de guerre; cela suffit pour permettre de penser que la guerre n'est pas imminente et que les Etats-Unis réfléchiront avant de s'engager dans l'entreprise qui pourrait être préjudiciable à leur commerce.

L'AFFAIRE DREYFUS

Paris. — Un ancien fonctionnaire colonial qui a étudié d'une façon spéciale la question de la détention de Dreyfus, a fait à un de nos confrères la déclaration suivante: « L'opportunité des démarches de Mme Dreyfus est évidente. « Il est impossible que le gouvernement accorde à Mme Dreyfus l'autorisation qu'elle sollicite: Dreyfus est un condamné spécial, soumis à un régime spécial. Tant que cette situation ne sera pas modifiée, il ne saurait être question de lui permettre de vivre avec sa femme. Dreyfus a été déporté dans une enceinte fortifiée; il ne peut quitter la maisonnette où il habite. Il ne voit personne que ses gardiens, qui ont reçu l'ordre formel de ne point s'entretenir avec lui. Jamais le condamné ne fut plus complètement séparé du monde des vivants. »

« Supposez que Mme Dreyfus vienne s'installer à l'île du Diable et puisse cohabiter avec son mari. Elle déclare se soumettre d'avance à toute la rigueur des règlements, mais ce n'est qu'une promesse, qu'elle pourra rompre quand elle voudra. L'autorité sera impuissante à sévir contre elle, la violation de sa promesse n'emportant aucune sanction pénale. »

« Mme Dreyfus ne pourra donc pas, après avoir séjourné un an ou deux auprès de son mari, après s'être librement entretenue avec lui d'une foule de choses qu'il ignore et doit ignorer, rentrer librement en France. Si, au contraire, Mme Dreyfus établit un domicile dans les parages de l'île du Diable et soit autorisée à rendre à son mari de fréquentes visites, qui ne voit dès lors que le prétendu isolement de Dreyfus n'est qu'un vain mot. « Il y aurait lieu d'exercer un redoublement de surveillance, qui risquerait de

devenir illusoire. J'ajoute que le directeur du service pénitentiaire de la Guyane n'accepterait plus, dans ce cas, la responsabilité de son prisonnier. »

LES SUITES DU PROCÈS ZOLA

Paris. — M. Paul Genty a comparu aujourd'hui devant la 8^e chambre de police correctionnelle présidée par M. Paul Bernard.

Voici en quels termes le réquisitoire expose les faits: L'inculpé, préparateur aux examens de la Banque de France a suivi le 8 février à la cour d'assises de la Seine les débats du procès Zola. Son exaltation avait été remarquée à l'audience même par les inspecteurs du service de la sûreté, Guillaume Pietri et Mongerai, de service dans la salle, qui s'étaient promis de le surveiller spécialement à la sortie.

A l'issue de l'audience, au moment où le public quittait le palais, des manifestations en sens contraire se produisirent. Certains témoins: MM. Coutant, avocat; Charpentier, avocat; Artigues, journaliste; Cherot, docteur en médecine; Guillemé, inspecteur de la police; Barisau, venturiseur; Mayard, représentant de commerce, affirmèrent qu'ils ont entendu distinctement le cri de: « A bas la France! proféré par l'inculpé. »

D'autres témoins qui se trouvaient dans un autre groupe, et dont MM. Claris, rédacteur à la Petite République; Bertrand, rédacteur au même journal; Laporte, rédacteur à l'Aurore; Le Boutellier, homme de lettres; Brulat, rédacteur aux Droits de l'Homme, déclarent qu'ils n'ont pas entendu le cri de: « A bas la France! » Quoiqu'il en soit l'attitude de Genty remarquée par M. Coutant, avocat, a amené de sa part cette réflexion faite à haute voix: « Ce ne peut être qu'un vent! »

A peine ce propos était-il proféré que M. Coutant était souffleté par l'inculpé. Ce dernier aussitôt entouré appréhendé par la garde du Palais Carado, fut conduit au commissariat. Au moment où on l'emmenait les inspecteurs de la sûreté Pietri et Mongerai s'approchèrent pour prêter main-forte au garde et déclineront leur qualité.

Genty s'adressant à l'inspecteur Pietri qui avait fait connaître sa qualité s'écria: « Vous faites un sale métier! Vous êtes un sale agent! »

Il le traita également de sale policier et de sale monard; ce qui fut également proféré par l'inculpé. L'inculpé reconnaît avoir donné un soufflet à M. Coutant, avocat; il nie avoir outragé l'agent Pietri et prétend seulement avoir prononcé les paroles suivantes alors qu'il ignorait la qualité de la personne qui intervenait: « Vous êtes un policier volontaire, c'est infâme! »

Après l'audition à la barre de Caradeo, surveillant au palais, Pietri et Mongerai, inspecteurs de police, le tribunal a condamné Genty pour violences et outrages aux agents à 8 jours de prison et 200 fr. d'amende avec application de la loi Bérenger pour la peine d'emprisonnement.

La Question crétoise

Saint-Petersbourg. — Les Novosti Vremia blâment vivement l'attitude actuelle de l'Allemagne dans la question crétoise et croient qu'en se retirant du concert européen elle s'expose à engager la Russie et la France à se séparer également d'elle en Extrême-Orient et en Afrique.

Les Novosti violent dans cette attitude de l'Allemagne la possibilité maintenant pour la Russie, la France et l'Angleterre de faire triompher la candidature du prince Georges.

Rome. — Le Messaggero demande que l'Italie limite l'Allemagne dans la question crétoise.

« Que font là-bas nos soldats? dit le journal; leur présence en Crète coûte de 10 à 12 mille francs par jour aux contribuables italiens, franchement pour faire le gendarme turc c'est un peu cher; déléguons-nous donc d'une affaire inutile et coûteuse. »

L'incident de Villerupt

Paris. — M. Gallols, directeur du Courrier de la Presse, vient de recevoir de M. Giessel, contrôleur supérieur des douanes allemandes, à Aumetz, une lettre qui est relative à l'incident de Villerupt, et qu'il nous communiquent: Aumetz, 17 mars.

Monsieur le directeur du Courrier de la Presse, Paris.

En réponse à votre coupon de journal relatif à l'incident de frontière de Villerupt (France), je m'empresse de vous remercier des faits tels qu'ils se sont passés. Je me trouvais lundi, 14 mars, vers quatre heures de l'après-midi, sur la route d'Aundun-sur-le-Tiche (Allemagne) à Villerupt (France), près de la borne-frontière numéro 63, qui se trouve à quelques mètres de Villerupt sur le territoire allemand, pour entendre le directeur des hauts fourneaux de Villerupt, M. Meyer, au sujet d'une demande que celui-ci a adressée à l'administration des douanes allemandes.

A l'heure indiquée le directeur n'ayant pas paru, j'ai jugé à propos de le faire prévenir par un ouvrier qui se trouvait aux environs; c'est la bonne M. Meyer est venue; ensuite Mme Meyer même, me disant que M. le directeur se trouvait occupé à l'usine, qu'elle fait le faire prévenir par téléphone, que l'usine est entre temps à la maison Valentin, qui se trouve à environ 500 mètres de la frontière sur la route de Villerupt à Aundun-sur-le-Tiche et toujours sur le territoire allemand.

Je circulai, en attendant le directeur, entre la borne-frontière ci-dessus mentionnée et le poteau-frontière allemand, lesquels sont séparés d'environ 10 mètres. Pendant ce temps, un individu en tenue d'ouvrier, venant de la direction d'Aundun-le-Tiche, sur la route allant à Villerupt, cria: « Au poteau! au poteau! j'ai cru sur le moment que c'était l'alarme (devait indiquer l'arrivée du directeur); je me retournai pour le chercher des yeux et aussitôt l'individu qui a crié au poteau m'administra sur l'épaule et le bras gauche un coup de baguette qu'il tenait à la main. Sur le moment j'étais très stupéfait et un instant, je voulais me servir de mon arme à feu mais, me remettant aussitôt, j'ai jugé mieux de le chasser au delà de notre frontière par mon sabre. »

En me retournant pour aller vers la maison Valentin sus-nommée, j'ai fait rencontre d'un de mes préposés qui m'a appelé en lui faisant charger le fusil, sans toutefois avoir fait usage de cette arme.

Voici, Monsieur le rédacteur, l'incident exact tel qu'il s'est passé et que l'instruction ne tardera pas à affirmer.

En attendant que Monsieur le rédacteur, recevez mes civilités empressées. GIESSEL, Contrôleur supérieur des douanes allemandes à Aumetz.

LE SÉNAT

Séance du 18 mars. — Présidence de M. Loubet

La séance est ouverte à 2 h. 30.

PROJETS DIVERS

Le Sénat adopte un projet autorisant la ville de Marseille à s'imposer extraordinairement.

Il adopte une proposition déjà votée par la Chambre, tendant à modifier la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée concernant les dépenses résultant de la présence d'un frère sous les drapeaux.

On adopte la proposition déjà votée par la Chambre tendant à modifier le numéro 238 du tarif général des douanes et établir un droit sur l'acide borique.

On aborde la suite de la deuxième délibération sur le projet relatif à la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail.

L'article 4 est adopté. Sur l'article 5 (paragraphe 2) qui dit: « Les conventions entre les industriels et les sociétés de secours mutuels devront être approuvées par le ministre », M. Lecour de Grandmaison dépose un amendement remplaçant les mots: « après l'approbation du ministre compétent » par ceux-ci: « En se conformant aux statuts approuvés par le ministre compétent ».

La commission et le gouvernement acceptent cet amendement qui est adopté. Les articles 5, 6, 7, 8 et 9 sont adoptés.

Sur l'article 10, M. Félix Martin propose un nouvel amendement. Le rapporteur le combat et l'amendement est repoussé.

M. Leydet propose aussi un amendement, mais sur la remarque de M. Bérenger que la question dont se préoccupe l'honorable M. Leydet, est réglée par le dernier paragraphe de l'article 10, son auteur le retire et l'article 10 est adopté.

Les articles 11 à 19 sont adoptés. Sur l'article 20, M. Girard demande qu'en cas de faute inexcusable de la part soit de l'ouvrier, soit du patron ou de ses préposés, rien ne soit modifié à la législation actuelle.

M. Thévenet, rapporteur. — Au point de vue de la morale et de l'équité précisément, l'article 20 établit l'égalité entre l'ouvrier et le patron, la faute inexcusable de l'un est compensée par celle de l'autre, c'est un bloc dont on ne peut rien détacher. (Interruptions à droite.)

L'ouvrier qui a commis une faute la plus inexcusable a droit à une indemnité, parce qu'elle rentre dans les risques industriels.

Sans doute notre loi n'est pas parfaite, mais on pourra l'améliorer et nous vous adjurons de faire un pas dans cette voie de l'évolution industrielle, qui est aussi une des formes de la Révolution sociale. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

L'amendement est repoussé par 196 voix contre 65. La suite est renvoyée à demain. La séance est levée à 6 h. 15.

LES MANŒUVRES DANS NOS RÉGIONS

Paris. — Le général Jacquemin, commandant le 13^e corps, a été informé par le général de Négrier, directeur des manœuvres d'armée, que 27 régiments de cavalerie prendraient part aux opérations.

Le président du comité de cavalerie aura à faire évoluer près de 12.000 cavaliers.

En raison du rassemblement d'un aussi grand nombre d'escadrons, le terrain des opérations va probablement être changé. Au lieu de porter le 8^e corps au-devant du 13^e corps aux environs de Chalons-sur-Saône, le général de Négrier fera, sans doute, l'inverse.

Le 13^e corps opérera contre le 8^e, en remontant vers l'Allier, la Nièvre et le Cher, avec Saincoins, Nevers et Moulins comme base d'opérations.

Les vallons du Bourbonnais, les prairies de la vallée de Germigny permettront d'ailleurs facilement la nombreuse cavalerie mise à la disposition du directeur des manœuvres du Centre.

Les Rayons X au Conseil de Revision

Paris. — De jour en jour les applications des rayons X deviennent de plus en plus nombreuses, mais jusqu'à présent cependant le service du recrutement n'avait pas encore songé à les appliquer pour déterminer l'aptitude physique des conscrits.

C'est désormais chose faite. A l'une des dernières séances du conseil de revision de la Seine se présentait un jeune homme qui avait reçu, il y a quelques mois, une

D. — Alors vous voulez vous absenter et vous n'avez pas passé les annonces aux Roches-de-Condrieu, cela par votre faute... Arrivera-t-elle à temps ?

Torgues a protesté énergiquement. — Alors le signal n'est pas arrivé des Roches, mais du Péage ; et alors a été vu l'annonce collant le signal et vous avez vu votre bicyclette, croyant le train 2... Arrivera-t-elle à temps ?

LE RÉQUISITOIRE M. le procureur de la République a prononcé le réquisitoire. Il a d'abord parlé de la Compagnie R.-M. T. et en passant de l'accablant, il a dit complètement sa responsabilité administrative et rend justice au hommage aux dévouements parfois héroïques qui ont servi l'accident de Torgues.

COUR D'ASSISES DE LA LOIRE AFFAIRE MARIOTTI

Acte d'accusation Les nommés Jaquier Jean-Claude, âgé de 35 ans, ex-facteur de télégraphes, demeurant à Lyon, et Mariotti François-Marie, âgé de 38 ans employé, sont accusés de tentative d'incendie volontaire.

LE 7 août 1898, M. Mariotti, qui s'était rendu à Lyon sans motif, y assassinait sa femme. Traduit devant les assises du Rhône, il était acquitté grâce aux déclarations des époux Jaquier, qui le représentaient comme un bon père de famille.

Chronique Electorale LYON Nous avons annoncé il y a quelques jours que M. le docteur Masson, député de la 4^e circonscription de Lyon (Guillole) ne se représenterait pas en mai prochain.

AIN Belley. — Pèlerinage. — Le quatrième pèlerinage avec malades du diocèse de Belley à N. D. de Lourdes aura lieu, cette année, du 6 au 13 septembre.

SAINT-ETIENNE. — Vol. — Ce matin, vers six heures, la brigade volante a arrêté les nommés Pierre Mauger, âgé de 24 ans, mineur, rue Polignac, 51 ; Jean Bessel, 48 ans, cordonnier, même adresse, et Jean Baptiste Courbon, 42 ans, mineur, rue du Puy, 43, inculpés de vol de douze sacs de charbon.

LOIRE SAINT-ETIENNE. — Vol. — Ce matin, vers six heures, la brigade volante a arrêté les nommés Pierre Mauger, âgé de 24 ans, mineur, rue Polignac, 51 ; Jean Bessel, 48 ans, cordonnier, même adresse, et Jean Baptiste Courbon, 42 ans, mineur, rue du Puy, 43, inculpés de vol de douze sacs de charbon.

ISERE GRENOBLE. — Nomination ecclésiastique. — M. Basson, curé de Venosc, est nommé curé de St-Pierre-de-Mésage.

UN CAMBRIOLAGE A LA CASERNE Montélimar. — Dans la nuit du 5 au 6 octobre 1897, une série de vols furent commis à la caserne Deizans, à Aurillac, par un individu revêtu de la casquette militaire, qui s'introduisit dans la chambre de plusieurs sous-officiers, volant ce qu'il trouvait à sa convenance, notamment la montre du sergent-major Buzet et le portefeuille du sergent-fourrier Bournot contenant 258 fr. provenant d'une prime de rengagement touchée peu auparavant.

Les soupçons se portèrent sur quelques réservistes familiers du « rossignol » que la plus minutieuse enquête n'a pas réussi à découvrir. Aujourd'hui, les réservistes du 133^e comme les autres, ont été complètement innocents. Le voleur est bien un professionnel, mais qui n'appartient pas à l'armée ; c'est un nommé Delvert, natif de Cahors, qui a été arrêté près de Montélimar, à Combal, dans un café voisin de la caserne, et qui avait forcé la porte et où il avait allumé du feu.

LA GRÈVE DES CHANTIERS DE LA SEYNE La Seyne. — La grève des Forges et Chantiers de la Seyne, dans le département de la Haute-Garonne, a pris un tour prolongé par le changement de face en s'aggravant de plus en plus. Les grévistes de la première heure qui sont les 2 000 adhérents de la caisse de secours des ouvriers et qui ont abandonné les chantiers appartenant à la Société des Chantiers, Forges et Charpentiers en fer qui procure le besoin à l'ensemble des ateliers de la Société.

Assassinat à Grenoble (Dépêche de notre correspondant) Grenoble. — Cette après-midi, quatre repris de justice dangereux, les nommés Sirand, Commandeur, Gachet et Gonon étaient abattés et bravaient dans un café situé à proximité de la Halle aux grains. Une dispute éclata entre eux pour des motifs futiles et au cours de la conversation devenue très violente entre deux de ces gendarmes, Sirand porta un coup de couteau à Gonon ; ce dernier, atteint au côté droit, s'affaissa en poussant un cri. Le sang s'échappa avec abondance de la blessure.

Explosion de Mines Belmes (Cordoue). — Dans la mine de Sainte-Isabelle s'est produite une terrible explosion qui a fait de nombreuses victimes dont 60 ont été déjà retirées.

Guillaume II en Angleterre Londres. — On assure dans certains milieux que Guillaume II fera cette année un voyage en Angleterre. Il aurait même accepté à cette occasion une invitation pour des chasses en Ecosse.

AU REICHSTAG Berlin. — Le Reichstag a continué la discussion de la procédure militaire. Babel montre la situation privilégiée dont jouissent les officiers et rappelle le 18 mars 1848, jour où le peuple a combattu pour sa liberté et ses droits.

LES TROUBLES DE SIERRA-LEONE Sierra-Leone. — Les troubles continuent dans l'arrière-pays de Sierra-Leone. L'agitation est due à ce que les autorités anglaises ont frappé les cabanes des indigènes d'un impôt variant de 12 fr. 50 à 6 fr. 25 par an.

AMÉUBLEMENTS Ancienne Maison SICARD Fondée en 1832 Ph. PROST, Successeur Lyon, place Bellecour, 26, Lyon

AGENCE DE PLACEMENT POUR EMPLOYÉS DOMESTIQUES 3, RUE DU PLATRE 3 LYON-TERREAUX

BRASSERIE DE LA PERLE 73, RUE DE LA RÉPUBLIQUE, 73 GRÉGOIRE, Propriétaire

AGENCE DE PLACEMENT POUR EMPLOYÉS DOMESTIQUES 3, RUE DU PLATRE 3 LYON-TERREAUX

AMÉUBLEMENTS Ancienne Maison SICARD Fondée en 1832 Ph. PROST, Successeur Lyon, place Bellecour, 26, Lyon

AGENCE DE PLACEMENT POUR EMPLOYÉS DOMESTIQUES 3, RUE DU PLATRE 3 LYON-TERREAUX

ans, a été arrêté avant-hier, pour avoir escroqué une somme de 23 francs et pour avoir tenté d'escroquer un deuxième somme de 35 francs au préjudice de Mme Maurel, propriétaire à Eybens.

Arrestation de contrebandiers. — La police a arrêté un contrebandier nommé Etienne Contamin, âgé de 25 ans, repris de justice, sans domicile fixe, qui avait sur lui un certain nombre de paquets d'allumettes de contrebande.

Le 18 Mars Paris. — L'anniversaire du 18 Mars 1874 date de la proclamation de la Commune. Ce soir à Paris sans autre incident, on tapage à la conférence de M. Gabriel Aïx.

Assassinat à Grenoble (Dépêche de notre correspondant) Grenoble. — Cette après-midi, quatre repris de justice dangereux, les nommés Sirand, Commandeur, Gachet et Gonon étaient abattés et bravaient dans un café situé à proximité de la Halle aux grains.

Explosion de Mines Belmes (Cordoue). — Dans la mine de Sainte-Isabelle s'est produite une terrible explosion qui a fait de nombreuses victimes dont 60 ont été déjà retirées.

Guillaume II en Angleterre Londres. — On assure dans certains milieux que Guillaume II fera cette année un voyage en Angleterre. Il aurait même accepté à cette occasion une invitation pour des chasses en Ecosse.

AU REICHSTAG Berlin. — Le Reichstag a continué la discussion de la procédure militaire. Babel montre la situation privilégiée dont jouissent les officiers et rappelle le 18 mars 1848, jour où le peuple a combattu pour sa liberté et ses droits.

LES TROUBLES DE SIERRA-LEONE Sierra-Leone. — Les troubles continuent dans l'arrière-pays de Sierra-Leone. L'agitation est due à ce que les autorités anglaises ont frappé les cabanes des indigènes d'un impôt variant de 12 fr. 50 à 6 fr. 25 par an.

AMÉUBLEMENTS Ancienne Maison SICARD Fondée en 1832 Ph. PROST, Successeur Lyon, place Bellecour, 26, Lyon

AGENCE DE PLACEMENT POUR EMPLOYÉS DOMESTIQUES 3, RUE DU PLATRE 3 LYON-TERREAUX

BRASSERIE DE LA PERLE 73, RUE DE LA RÉPUBLIQUE, 73 GRÉGOIRE, Propriétaire

AGENCE DE PLACEMENT POUR EMPLOYÉS DOMESTIQUES 3, RUE DU PLATRE 3 LYON-TERREAUX

AMÉUBLEMENTS Ancienne Maison SICARD Fondée en 1832 Ph. PROST, Successeur Lyon, place Bellecour, 26, Lyon

ans, a été arrêté avant-hier, pour avoir escroqué une somme de 23 francs et pour avoir tenté d'escroquer un deuxième somme de 35 francs au préjudice de Mme Maurel, propriétaire à Eybens.

Arrestation de contrebandiers. — La police a arrêté un contrebandier nommé Etienne Contamin, âgé de 25 ans, repris de justice, sans domicile fixe, qui avait sur lui un certain nombre de paquets d'allumettes de contrebande.

Le 18 Mars Paris. — L'anniversaire du 18 Mars 1874 date de la proclamation de la Commune. Ce soir à Paris sans autre incident, on tapage à la conférence de M. Gabriel Aïx.

Assassinat à Grenoble (Dépêche de notre correspondant) Grenoble. — Cette après-midi, quatre repris de justice dangereux, les nommés Sirand, Commandeur, Gachet et Gonon étaient abattés et bravaient dans un café situé à proximité de la Halle aux grains.

Explosion de Mines Belmes (Cordoue). — Dans la mine de Sainte-Isabelle s'est produite une terrible explosion qui a fait de nombreuses victimes dont 60 ont été déjà retirées.

Guillaume II en Angleterre Londres. — On assure dans certains milieux que Guillaume II fera cette année un voyage en Angleterre. Il aurait même accepté à cette occasion une invitation pour des chasses en Ecosse.

AU REICHSTAG Berlin. — Le Reichstag a continué la discussion de la procédure militaire. Babel montre la situation privilégiée dont jouissent les officiers et rappelle le 18 mars 1848, jour où le peuple a combattu pour sa liberté et ses droits.

LES TROUBLES DE SIERRA-LEONE Sierra-Leone. — Les troubles continuent dans l'arrière-pays de Sierra-Leone. L'agitation est due à ce que les autorités anglaises ont frappé les cabanes des indigènes d'un impôt variant de 12 fr. 50 à 6 fr. 25 par an.

AMÉUBLEMENTS Ancienne Maison SICARD Fondée en 1832 Ph. PROST, Successeur Lyon, place Bellecour, 26, Lyon

AGENCE DE PLACEMENT POUR EMPLOYÉS DOMESTIQUES 3, RUE DU PLATRE 3 LYON-TERREAUX

BRASSERIE DE LA PERLE 73, RUE DE LA RÉPUBLIQUE, 73 GRÉGOIRE, Propriétaire

AGENCE DE PLACEMENT POUR EMPLOYÉS DOMESTIQUES 3, RUE DU PLATRE 3 LYON-TERREAUX

AMÉUBLEMENTS Ancienne Maison SICARD Fondée en 1832 Ph. PROST, Successeur Lyon, place Bellecour, 26, Lyon

ans, a été arrêté avant-hier, pour avoir escroqué une somme de 23 francs et pour avoir tenté d'escroquer un deuxième somme de 35 francs au préjudice de Mme Maurel, propriétaire à Eybens.

Arrestation de contrebandiers. — La police a arrêté un contrebandier nommé Etienne Contamin, âgé de 25 ans, repris de justice, sans domicile fixe, qui avait sur lui un certain nombre de paquets d'allumettes de contrebande.

Le 18 Mars Paris. — L'anniversaire du 18 Mars 1874 date de la proclamation de la Commune. Ce soir à Paris sans autre incident, on tapage à la conférence de M. Gabriel Aïx.

Assassinat à Grenoble (Dépêche de notre correspondant) Grenoble. — Cette après-midi, quatre repris de justice dangereux, les nommés Sirand, Commandeur, Gachet et Gonon étaient abattés et bravaient dans un café situé à proximité de la Halle aux grains.

Explosion de Mines Belmes (Cordoue). — Dans la mine de Sainte-Isabelle s'est produite une terrible explosion qui a fait de nombreuses victimes dont 60 ont été déjà retirées.

Guillaume II en Angleterre Londres. — On assure dans certains milieux que Guillaume II fera cette année un voyage en Angleterre. Il aurait même accepté à cette occasion une invitation pour des chasses en Ecosse.

AU REICHSTAG Berlin. — Le Reichstag a continué la discussion de la procédure militaire. Babel montre la situation privilégiée dont jouissent les officiers et rappelle le 18 mars 1848, jour où le peuple a combattu pour sa liberté et ses droits.

LES TROUBLES DE SIERRA-LEONE Sierra-Leone. — Les troubles continuent dans l'arrière-pays de Sierra-Leone. L'agitation est due à ce que les autorités anglaises ont frappé les cabanes des indigènes d'un impôt variant de 12 fr. 50 à 6 fr. 25 par an.

AMÉUBLEMENTS Ancienne Maison SICARD Fondée en 1832 Ph. PROST, Successeur Lyon, place Bellecour, 26, Lyon

AGENCE DE PLACEMENT POUR EMPLOYÉS DOMESTIQUES 3, RUE DU PLATRE 3 LYON-TERREAUX

BRASSERIE DE LA PERLE 73, RUE DE LA RÉPUBLIQUE, 73 GRÉGOIRE, Propriétaire

AGENCE DE PLACEMENT POUR EMPLOYÉS DOMESTIQUES 3, RUE DU PLATRE 3 LYON-TERREAUX

AMÉUBLEMENTS Ancienne Maison SICARD Fondée en 1832 Ph. PROST, Successeur Lyon, place Bellecour, 26, Lyon

CÉRÉALINE GRAUD L'ALIMENT le plus digeste pour les jeunes enfants, les estomacs les plus délicats, les convalescents et les personnes âgées. Le meilleur potage le plus agréable, le plus nourrissant. La Boîte de 50 grammes, à fr. 50 (GRAND, 22, rue de la République) Dépôts à Lyon (Ph. BOUSSIGNOT, 89, r. de la République)

HOMME SÉRIEUX, disposant de 5 à 6 heures par jour, ferait recettes ou autre emploi (16 c. c. journal).

A LOUER 46, Rue de la Charité, 46 Vaste Local Parfaitement Aménagé

Un jeune homme d'excellente famille, âgé d'une trentaine d'années, ayant fait ses études, désire un emploi dans une maison de commerce. Ferait la représentation au dehors. — S'adresser au bureau du journal.

LIQUEUR AGRÉABLE Tonique et Digestive ELIXIR GAULOIS Exiger sur chaque Crouche la Capsule portant le Cachet de la MAISON FILLON A LYON Hors Concours Paris 1875, Lyon 1889

Distillerie de l'Abbaye de St-Antoine (Isère) Arquebuse Saint-Antoine Précieux vulnéraire

LA MALTINE Bénéfique & saine liqueur de table

REMEDIE MERVEILLEUX des MOINES BÉNÉDICTINS du PRIEURÉ d'IGLEAUX pour guérir promptement & radicalement l'Anémie, l'Atrophie, les Vertiges, l'Étourdissement, la Faiblesse, les Convulsions, l'Épilepsie, etc. (Ph. mandat-poste, 5, 40, M. BALMET, Ph. HOUBAERT (dépôt à Lyon) PLUS DE 50 ANNÉES DE SUCCÈS! Notice gratis franco)

MAUX de JAMBES GUÉRISON assurée

4, Avenue des Ponts, 4 FABRIQUE de Parapluies OMBRELLES CHOIX immense de CANNES ET BR-CAS Articles pour Cadeaux TOUS LES ARTICLES SONT FABRIQUÉS PAR LA MAISON

4, Avenue des Ponts, 4 FABRIQUE de Parapluies OMBRELLES CHOIX immense de CANNES ET BR-CAS Articles pour Cadeaux TOUS LES ARTICLES SONT FABRIQUÉS PAR LA MAISON

AGENCE DE PLACEMENT POUR EMPLOYÉS DOMESTIQUES 3, RUE DU PLATRE 3 LYON-TERREAUX

AMÉUBLEMENTS Ancienne Maison SICARD Fondée en 1832 Ph. PROST, Successeur Lyon, place Bellecour, 26, Lyon

Secret de l'abbé Césaire

PAR Léon de Tinseau

Le lendemain matin, fidèle à sa promesse, Roger entra chez le père de Maurice.

— C'est toi, petit ? dit le vieux magistrat sans quitter sa plume. Assieds-toi là. Qu'est-ce que tu veux ?

— Un craquement significatif annonça que le visiteur établissait sur une chaise son colossal individu.

— Mon oncle, commença-t-il, je vous dérange peut-être ?

— Non, mon garçon, je t'écoute tout en écrivant. Parle. De quoi s'agit-il ?

— Je voudrais vous entretenir du mariage de ma cousine.

— Tu veux dire du mariage de Maurice. Ah ! il t'a mis au courant ? Eh bien ?

— Pardonnez-moi, mon oncle, c'est de Sabine qu'il est question, mais les deux sujets se tiennent de près, comme vous allez voir. Je suis, en effet, au courant des choses. Vous craignez qu'en épousant Miss Wood, Maurice prépare quelques difficultés au mariage de sa sœur ?

Le président avait laissé tomber sa plume, aussi stupéfait qu'un général à qui un trompette aurait entrepris d'expliquer une combinaison stratégique.

— Miss Wood est une personne irré-

prochable, continua Roger avec son imperturbable sang-froid. Je connais quelqu'un qui est tout prêt à l'accepter comme belle-sœur, et avec joie.

— Ah ! vraiment ? fit M. des Touches peu habitué à prendre au sérieux les idées de son jeune parent. Et peut-on savoir qui est ce héros ?

— C'est moi, mon oncle.

A ces mots, le président, qui n'avait pas ri depuis longtemps, ne put contenir une hilarité presque bruyante.

Mais un quart d'heure après, il ne riait plus. Roger lui avait raconté si simplement, si honnêtement, l'histoire innocente de son amour pour Sabine, il avait parlé avec tant de raison, de cour et de bon sens en même temps, que M. des Touches se leva, serra la main du jeune homme et lui dit :

— Mon ami, tu parles d'or. Je ne te connaissais pas jusqu'à ce matin. Quel âge as-tu ?

— Nous avons quarante ans, mon oncle.

— Comment ! quarante ans ?

— Oui, mon oncle. Vingt-deux de mon côté, dix-huit du côté de Sabine, cela fait bien quarante.

— Voilà qui s'appelle compter comme feu Barème. Mais qui tu dit que ta cousine trouvera cette belle addition de son goût ?

— Ma cousine ! Oh ! mon oncle, il y a bientôt deux ans que nous avons commencé à poser des chaises.

— Méchante enfant, dit le président dont les yeux se mouillèrent. Et qu'attendiez-vous pour parler, s'il vous plaît ?

— Que nous fussions un peu moins jeunes. Mais les circonstances me déterminent à agir. Et maintenant que vous savez tout, j'attends respectueusement...

— Ma réponse ? Eh bien, mon garçon, la voici, ma réponse. Tu me feras le plaisir de ne plus remettre les pieds au Sauzet, ni sur les terres qui en dépendent, avant que ton père ne t'en ait donné la permission de ma part.

Roger se frotta l'oreille droite ainsi qu'un chat qui sent venir la pluie.

— Mais si papa désire connaître vos dispositions personnelles à cet égard ?

— Tu lui diras que je t'ai flanqué à la porte, comme cela.

Et le président serra Roger d'Uzel dans ses bras, puis il le poussa dehors.

Le jeune homme partit d'un bon pas dans la direction du manoir paternel, mais, involontairement, il ralentit sa marche en apercevant les toits d'ardoise qui abritaient, en la personne de son père, un des derniers représentants du pouvoir absolu. Cependant, le brave garçon était courageux.

Il se dirigea vers l'appartement du baron, et, sans s'arrêter pour prendre haleine, il débita le discours qu'il venait de composer et d'apprendre.

M. d'Uzel reçut d'abord la chose comme une révérie d'écolier sentimental, mais son fils insista. Il insista si bien, il discuta si chaudement, que le vieux gentilhomme se leva debout et, montrant la porte avec un geste d'un autre siècle :

— Monsieur, dit-il, vous allez, s'il vous plaît, vous rendre chez vous et y méditer, jusqu'à nouvel ordre, sur le peu d'avenir des idées révolutionnaires dans ma maison.

Sans répondre un mot, Roger gagna sa chambre et s'assit dans un coin, l'esprit plus résigné que l'estomac, car midi approchait. Comme la cloche venait de sonner, le baron passa devant la porte de son fils, donna deux tours à

la serrure et mit la clef dans sa poche.

A partir de cette matinée féconde en surprises, la Grand-Combe et le Sauzet jusque-là séjours hospitaliers et charmants, devinrent des endroits absolument insupportables : des cloîtres, moins la paix sainte des vœux éternels ; des Bastilles, moins l'espoir d'un 14 Juillet quelconque.

Une fois entré dans ce que le baron d'Uzel appelait « les idées révolutionnaires », Roger ne s'était pas arrêté à mi-chemin et, quand son père, au bout de quelques heures, était venu visiter le prisonnier, il avait trouvé la porte jetée bas d'un coup d'épaule et le jeune homme lisant tranquillement à sa table.

— Allez-vous démolir la maison, maintenant, ils rebelle ! avait crié le baron en enjambant la brèche.

— Rebelle ! mon père. Si je l'étais, vous ne m'auriez pas trouvé ici. Je suis prisonnier sur parole. Un d'Uzel n'accepte pas d'autre prison. Les verrous sont faits pour les voleurs, mais non pour les gentilhommes.

Secrètement charmé, et ne voulant rien en laisser paraître, M. d'Uzel s'était retiré sans mot dire et avait couru chez sa femme lui conter ce haut fait digne d'un Bayard. On avait raccommode la porte, mais par simple précaution contre les courants d'air, et le chevalier sans peur et sans reproche avait diné à table de l'appétit d'un preux qui a gagné ses éperons dans la journée, après avoir été au pain sec le matin.

Au Sauzet, l'on n'avait point enregistré d'incidents aussi dramatiques, mais les victimes étaient en nombre double. Sabine, les yeux gros comme

le poing et le nez rouge à force d'avoir pleuré, passait des heures à son piano, assombrissant les domestiques eux-mêmes par les Adieux de Schubert, la Marche funèbre de Chopin et d'autres productions d'un caractère particulièrement lamentable. Ou bien, les poésies de Madame d'Arbouville sous le bras, elle cherchait, d'un pas languissant, les coins retirés de la garnée et y restait jusqu'au coup de cloche de sept heures moins un quart, se nourrissant de ce que cette muse larmoyante a produit de plus désolé.

Maurice, au contraire, se fatiguait en longues courses à pied dans les chemins monotones du pays le moins pittoresque de France. Au repas, il affectait de causer comme d'habitude, et, dans ses fréquentes conversations avec son père, il témoignait la même détérioration, la même affection, mais aussi la même résolution calme et inébranlable.

Entre les deux habitations, on voyait les pères aller et venir sous leurs ombrelles blanches, pareilles à des drapeaux de parlementaires. Souvent le curé de Saint-Eutrope, confidant des deux familles et mis au courant de tout, apparaissait au Sauzet, restait enfermé une heure avec le président et partait sans voir personne, avec son sourire discret et résigné sous lequel on ne découvrait rien.

En résumé, M. des Touches ne se rendait pas au désir de son fils pour des raisons que lui seul connaissait, sans Maurice et l'abbé. Entre ses susceptibilités de père et les agitations de sa conscience timorée, les premiers l'emportaient encore.

Quant au baron d'Uzel, il ne pouvait trouver aucune objection sérieuse au mariage de son fils avec Sabine, sauf que ce n'était pas lui qui l'avait décidé.

Tout contribuait à le rendre désirable, le père de Roger eût dit oui depuis longtemps, s'il n'avait été contraire à ses idées de voir « les jeunes gens se marier eux-mêmes », comme il disait.

Un jour, le comte^{des}, voisin de campagnes des d'Uzel, vint dîner à la Grand-Combe. C'était sa visite d'adieu, d'un poste important dans la diplomatie, il s'appretait à regagner dans peu de jours la capitale lointaine où ses fonctions l'appelaient.

— Pourquoi ne me donnez-vous pas votre fils ? demanda-t-il au baron. Ce grand garçon s'ennuie dans l'oisiveté, que je n'ai pas de fils.

Roger dressa l'oreille, posa des questions, répondit à celles qui lui étaient faites, et se montra ce qu'il était guère, c'est-à-dire disposé à quitter la Grand-Combe.

— Enfin, mon cher ami, lui dit l'ambassadeur en se levant pour retourner à son château, je ne retire pas ce que j'ai avancé. Vous avez toujours pour vous décider et pour faire vos malles. — Monsieur, répondit le jeune homme, à moins que mon père ne s'y oppose je commencerai mes malles demain matin.

— Ah ça ! tu es fou ? demanda le père à son fils quand ils furent seuls. Tu veux nous quitter ?

— Je ne vous rends pas heureux et je ne le suis pas moi-même. Il vaut mieux que je m'en aille.

— Je t'ai entendu répéter cent fois que la seule ambition était de vivre et de mourir à la Grand-Combe.

— Avec Sabine, oui, mais pas tout seul.

— Et tu servirais la République ? tu accepterais les nouvelles idées ?

(A suivre.)

CYCLES CLEMENT Exposition des nouveaux Modèles 1898 SEULE AGENCE REGIONALE 99, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 99, LYON

A VENDRE Maison bourgeoise, ville Rhône, ch. de fer. P. 14.000 f. Châteaun, pr. Lyon, enclos 1 h. 1/2. Maison de jardinier, écurie, remise, P. 200.000 f. Vignoble Beaujolais, 8 h. 1/2, vins classés. Pr. 50.000 f. Campagne, bel. habit. Enclos 2 h. Rev. 6 0/0. P. 35.000 f. Propriété de rapport, pr. Verneuil, 6 h. 60. P. 16.000 f.

A LOUER 46, rue de la Charité, 46 VASTE LOCAL Parfaitement aménagé, Belles Salles spacieuses Convientrait très bien pour Cercle, Bureaux de Société, Agence d'affaires, etc., etc. S'adresser aux bureaux du journal.

On Achèterait Propriété de rapport et d'agrément dans les prix de 40 à 50.000 fr., en jolie situation et vue; facilité de communication près d'une gare P.-L.-M. S'adresser à M. GAVAND, ancien notaire, rue de la Charité, 46, Lyon.

FRANCE LIBRE ON TROUVE LA A LYON Dans les Etablissements suivants: Grand Hôtel de Russie, rue Garstin. Grand Hôtel des Beaux-Arts, r. de l'Hôtel-de-Ville. Hôtel de Rome, rue du Peyzard. Hôtel Jeanne-d'Arc, rue de la Bombarde. Brasserie du Tonneau, rue de la République. Grand-Café, 8, rue de la République. Café du Monument, 4, place Carnot. Café de la Paix, place Le Viste. Taverne de Lyon, 50, rue de la République. Café-Bar Victor-Hugo, rue Victor-Hugo. Café de l'Espérance, 35, rue de la Charité. Grand-Café du Cercle, à Rive-de-Gier. Hôtel Saint-Jacques, à Rive-de-Gier. Café Julien Bonnet, 41, r. République, St-Chamond.

Fabrique spéciale d'Escaliers de tous systèmes R. LERTE CONSTRUCTEUR, BREVETÉ S. G. D. G. A Sainte-Foy-l-Lyon (Rhône) Escaliers tournants dits: hélicoïdes en fer et bois, système breveté S. G. D. G., avec colonne lisse en fer creux et marches en bois dur. Escaliers en fonte de toutes dimensions. La grande modicité de prix et la bonne exécution démontent toute concurrence. Plans et devis gratuits sur demande.

NE JETEZ PAS VOS BAS quand la Tricotouse, cours Lafayette, 134, vous les réente pour 0.70, plus forts que neufs.

10 Centimes TOUS LES DIMANCHES Demandez 10 Centimes LA FRANCE LIBRE ILLUSTRÉE EN VENTE: Dans tous les KIOSQUES, chez tous les MARCHANDS DE JOURNAUX DANS TOUTES LES GARES

STATUES DE S^T AN^TNE DE PADOUÉ NOUVEAU MODÈLE RECOMMANDÉ STATUES RELIGIEUSES EN TOUTS GENRES, CRÈCHES POUR NOËL, ETC., ETC. Envoi de photographies sur demande BARBARIN, stuaire, place Saint-Jean, 11, LYON

MAUX d'AMÉBES L'EAU SOUVERAINE GUÉRISON assurée. Soulagement immédiat par le D^r E. Barrière, de la Fac. de Paris. — Consult. gratuites. Envoi franco contre mandat de 3.50. Milieu cas de guérison. Pharm. de l'ÉLÉPHANT, 6, rue St-Gôme, Lyon

Emplâtre de la Providence Pour la Guérison des ÉCRANES, ÉCHANGES, OPRESSIONS, DOULEURS POINTS DE CÔTE, REPOUSSEMENTS, ASTHÈRES, BRONCHITES, LUMBAGOS, ETC., ETC. Dans toutes les Pharmacies Et au Dépôt principal: à Lyon, 60, rue Saint-Georges A. SOULAS Pharmacies de 1^{re} classe, Locataires des Hôpitaux de Lyon Prix: 1 franc (1 fr. 15 par poste)

LYON, 6, rue St-Gôme, 6, LYON GRANDE PHARMACIE DE L'ÉLÉPHANT DÉPURATEUR RADICAL D. 450.000.000 Maison de Confiance et de Bon Marché NOUVELLE GRANDE BAISSE DE PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE Médicaments toujours frais. — Détail au prix du gros. — Prix fixe Consultations gratuites par le Dr BARRIER, de la Faculté de Paris

1700 mètres de TERRAIN A VENDRE près d'affaires. 120 mètres de façade sur trois rues, deux angles rue. S'adr. à M. Gavand, ancien notaire, 46, r. de la Charité, Lyon.

PIANOS & ORGUES DE TOUTES MARQUES M^r LEJEUNE Nœudiste diplômé du Conservatoire de Paris LYON - 50, rue de la Charité, 50 - LYON Grande facilité de paiement VENTE A 50 MOIS DE CRÉDIT Avec faculté de remboursement VENTE, LOCATION, ACCORDS, RÉPARATIONS La Maison entretient gratuitement ses pianos en location

PIANOS D'OCCASION Ch. CHAGNY, 60, av. de Noailles (Près le cours Morand) GRAB, PLEYEL, etc. — Garantie sur tous les instruments VENTE, LOCATION, ÉCHANGES & RÉPARATIONS Maison recommandée à nos Lecteurs

AUX SPÉCIALITÉS 1 bis, quai de la Pêche (angle de la rue Cassanin) LIQUEURS DE MARQUES ET VINS FINS Cafés, Thés, Chocolats Maison recommandée à nos Lecteurs

EAU D'ARQUEBUSE De l'Hermitage des Frères Maristes ou LIQUEUR VULNÉRAIRE PERFECTIONNÉE LE LITRE: 4 fr. 50 Souverain contre les Foulées, Entorses, Coupes, Contusions, Coupures, Éclats, Brûlures, Fractures, Plaies, Plaques, Gangrène. LIQUEUR DE L'HERMITAGE HYGIÉNIQUE, STOMACHIQUE & STIMULANTE LE LITRE: 5 fr. 50 Adresser les demandes au Frère Procureur général des Frères Maristes, à Saint-Genis-Laval (Rhône).

BOURSE DE PARIS du 18 Mars and BOURSE DE LYON du 18 Mars. Tables with columns for various financial instruments, exchange rates, and market data.